

# De par le Roy

**Pource** que entre autres pechez les blasphemies  
provoquent grandement lice de Dieu et que plusieurs en este ville  
de tholouse ingrat des dieus que nous recevons de la bonte de ure  
seigneur les aucunz par obstination et malice et les autres par  
tresdamme coustant nont etante de l'offense en faisant certains  
excratables dont demeurent impugnez a faulte que ceulz qui le savent  
et ouvent sont negligens den fete la vocation et justic qm est  
parce moyen ce faire eulz mesmez participants des crimes et grande  
offenses que lvn comett en cest endroit dont pouuient pour auoir  
fuite me seigneur plusieurs grandes pestilences sterilites et famine  
dont accuse dece il permet que souuent soyons persequotes de ceste cause  
pour pour appaser lice de dieu et assur que doréssenant il ne soit plus  
par tels moyens offense. On fera inhibition et defense a toutes gens  
de quelque estat et condition quilz soient de me maugre regne des pster

Blasphemies